

La biodiversité des Marais de la Dives

Inventaire 2019-2022



Un inventaire naturaliste à l'échelle du territoire

Un projet triennal d'inventaire naturaliste a été **lancé en 2019** afin de rassembler toutes les données faune/flore produites depuis l'année 2000. Il a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des spécialistes afin de mieux connaître la biodiversité des marais de la Dives. Suite à une **première synthèse** publiée fin **2019**, l'association des **Amis des Marais de la Dives** est heureuse de vous présenter cette **seconde synthèse** pour clore ce projet. Ce document présente également des pistes d'actions pour les années à venir concernant chaque domaine de cette **biodiversité remarquable**. Ce document vise à mieux faire connaître et développer le potentiel écologique des Marais de la Dives.

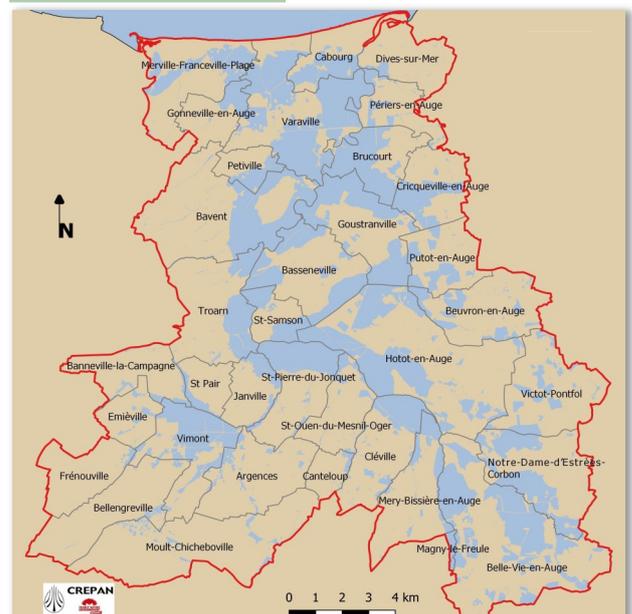
Les marais de la Dives

Un site remarquable mais toujours pas de mesure de protection globale.

- **10 000 hectares, 33 communes;**
- **Lieu de refuge** pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.



• **L'Association des « Amis des Marais de la Dives » a pour objectifs l'étude, la préservation et la valorisation de cette zone humide.**





Bilan

Le bilan de **167 espèces** recensées en 2019 est passé à **192 espèces en 2022** soit **48%** des espèces observées en Normandie. Progression certainement dûe à l'augmentation de la pression d'observation des membres de l'AMD et du GONm.

42 espèces sont inscrites dans l'Annexe1 de la « Directive Oiseaux » européenne qui comprend les espèces **menacées** avec des mesures de préservation spéciales.

Les tendances

En période de nidification:

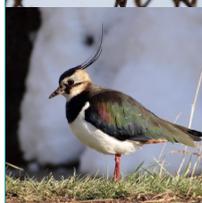


↗ Certaines espèces progressent comme la **Cigogne blanche** : 155 couples en 2022 (140 en 2021), la **Pie-grièche écorcheur (PGE)** : 230 à 240 couples estimés en 2022 (210 à 230 en 2021), et les milliers de fauvettes paludicoles comme le **Phragmite des joncs**.

PGE: En Europe, la population se maintient à l'Est et **décline** à l'Ouest suite à la raréfaction des "gros insectes" et la diminution des habitats semi-ouverts.



↔ D'autres se maintiennent comme la **Bergeronnette printanière**.



Le **Vanneau huppé**: 80 couples estimés en 2022 et 100 couples en 2021, légère baisse qui demande un suivi effectif en 2023



↘ Enfin certaines s'effondrent comme le **Tarier des prés**, le **Pipit farlouse**, espèces des herbages rustiques humides où l'élevage de type extensif prévaut.

Nouveautés 2022

La **nidification** certaine de l'**Avocette élégante** (9 couples).

A noter aussi une forte progression de l'**Echasse blanche**.



En période de migration

Les **limicoles** profitent des mares de gabion et des herbages partiellement inondés pour se reposer et se nourrir comme les **Bécassines des marais**, les **Barges à queue noire**, les **Pluviers dorés**, les **Courlis cendrés**, les **Combattants variés**, etc.

En hivernage

↗ Les **ardéidés** (**Hérons garde-bœufs** surtout et **Grandes aigrettes**) progressent.

La **Cigogne blanche** semble également profiter des hivers doux successifs.



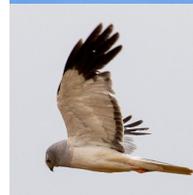
Héron Garde-Bœufs :

Une espèce de plus en plus présente occupant des dortoirs nocturnes.

↔ Les **anatidés** (**canards de surface** et **Cygnés tuberculés** avec **3 à 4000 individus**) se maintiennent.



↔ Certaines espèces nécessitent une vigilance particulière en raison d'une présence limitée, et donc fragile, de leurs effectifs. C'est le cas des **rapaces diurnes** (**Busard des roseaux**, **Busard Saint-Martin**, **Faucon émerillon**) qui se maintiennent en nombre restreint.



Lors des fortes inondations hivernales

Des milliers de **laridés** (Mouette rieuse, Goéland argenté, Goéland cendré et plus rarement le Goéland brun et marin) occupent les marais "blancs" pendant plusieurs mois.



Quelques observations surprenantes



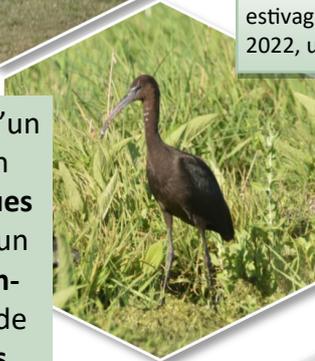
Grue Cendrée
Halte de 15 jours
en 2021



Héron pourpré
Villégiature esti-
vale de quelques
individus

Ibis falcinelle
29 individus en
estivage en août
2022, un record !

Le passage d'un couple et son jeune de **Grues cendrées**, d'un **Circaète Jean-Le-Blanc** ou de quelques **Ibis falcinelles**.



Butor étoilé
Une espèce rare
dans les marais
de la Dives

Notés égale-
ment : les **Hé-
rons pourprés**,
le **Butor étoilé**,
le **Râle des ge-
nêts** et la
Marouette
ponctuée !

Elanion blanc
Présent quelques
mois en 2019/20



Remarquables aussi, la présence de l'**Elanion blanc** présent plusieurs mois dans les marais pendant l'hiver 2019-2020 ainsi que celle des **Bihoreaux gris** (adultes et jeunes notés) dont la nidification a peut-être eu lieu !



Cigogne noire
Présence régu-
lière auprès des
cigognes blanches

Comme lors de l'hiver 2017-2018, un **Pygargue à queue blanche** occupe de nouveau le site de la réserve de St-Samson début décembre 2022 pour hiverner ! Un aigle pêcheur impressionnant de **2,40m d'envergure** pour la femelle.

Bihoreau gris
Certainement
nicheur



Pygargue à queue blanche
Présent en
2018 et 2022



Pistes d'actions

- ➔ Limitation des produits phytosanitaires et pratique de fauches centrifuges plus tardives favorables au **Râle des genêts**, nicheur rare en Normandie !
- ➔ Projet de création d'une grande roselière pour espérer la nidification du **butor étoilé** et des espèces paludicoles (**Rousserolle effarvate**, **Gorgebleue à miroir**, **Bruant des roseaux**, **Busard des roseaux** etc.). Maintien des arbustes épineux (isolés, en haies basses ou en reliquats de haies, ronciers, etc. en bordure des herbages et chemins) très favorables à la **Pie-grièche écorcheur**, espèce emblématique et spécifique des marais de la Dives.
- ➔ Maintien des gabions en « humidité » au printemps/début d'été afin d'accueillir des espèces comme le **Vanneau huppé**, l'**Echasse blanche**, l'**Avocette élégante** et le **Petit gravelot**.
- ➔ Maintien des herbages humides rustiques avec élevage extensif fréquentés par le **Tarier des prés** et le **Pipit farlouse**, passereaux en voie de disparition.
- ➔ Poursuivre les recherches d'espèces récentes comme le **Bihoreau gris** et les suivis des espèces patrimoniales.



LES MAMMIFERES

Bilan

Parmi la faune, **48** espèces de mammifères sont présentes sur le territoire des marais (sur les 90 normands incluant les mammifères marins, rongeurs...), dont **19 sont protégées** au niveau national. Souvent discrètes et de petite taille, **18** de ces espèces sont **peu communes voire rares** dans la région et **14** sont **inscrites sur la liste rouge régionale**.

Les Chiroptères (chauves-souris) comptent **14 espèces** sur les marais. Leur répartition est diversifiée: certaines chauves-souris trouvent refuge dans les anciens bâtiments, les greniers des maisons inoccupées en été et dans des caves en hiver. D'autres occupent essentiellement des cavités naturelles dans les vieux arbres et les arbres-têtards.

Grand Rhinolophe

Espèce peu commune, non menacée



viagallica

Les menaces

! Le **Lapin de garenne**, le **Campagnol amphibie**, le **Campagnol souterrain**, le **Muscardin**, la **Croscopie aquatique**, la **Musaraigne couronnée** et la **Musaraigne pygmée** sont considérés comme **quasi-menacés au niveau régional**.

Campagnol amphibie

Quasi menacé



Parmi les **27 espèces de Rongeurs (15)**, **Ongulés (3) Lagomorphes (2)** (lapins, lièvres), et **Insectivores (7)** (dont chauves-souris, musaraignes) **recensées**, certaines sont encore trop souvent **perçues comme nuisibles**.

Pourtant, de manière générale, certains mammifères rendent service à l'Homme en **régulant** les populations d'insectes et de limaces dans les jardins et les cultures par exemple. A noter : le chevreuil est omniprésent dans les marais.

Les Carnivores, (**7 espèces** présentes dont le renard), occupent une place prépondérante dans la chaîne alimentaire et se révèlent indispensables à l'équilibre de l'écosystème en limitant les densités de rongeurs. Ce sont des alliés des agriculteurs et des éleveurs.

Les Tendances

Hermine

Espèce en danger d'extinction, rare en Normandie



↘ L'**Hermine** est en danger, la **Belette d'Europe** quasi-menacée en Normandie.

Martre des pins,

s'adapte étonnamment aux haies et aux bosquets



↔ La **Martre des pins** est observée régulièrement dans les marais, preuve de sa capacité d'adaptation aux habitats peu boisés.

Pistes d'actions

- Réaliser des entretiens doux des berges et des fossés pour conserver des espèces semi-aquatiques.
- Maintenir des éléments bocagers et des arbres isolés ou morts, taillés ou non en têtards.
- Communiquer ses observations de mammifères accidentés sur l'application **Mam'route** (application participative du Groupe Mammalogique Normand, pour l'étude et la prévention de la mortalité routière).



Les Amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons et salamandres) sont considérés comme de **précieux indicateurs de la qualité** des milieux naturels, notamment des zones humides et du bocage. Leur mode de vie aquatique et terrestre **nécessite un environnement globalement préservé** : des sites de reproduction tels que des sources, marais, mares, mais aussi des habitats terrestres à proximité tels que des haies, des bosquets, etc. En outre, leur faible capacité de déplacement les rend **très sensibles au changement climatique** et à la fragmentation des milieux.

Les Tendances

↘ Globalement, **tous les amphibiens sont en régression dans notre région.**

L'élément inédit de la liste rouge éditée en 2022 par l'UICN et l'URCPIE pour la Normandie est la mise en évidence du **déclin très marqué des espèces plutôt communes** comme la **Grenouille rousse**, la **Salamandre tachetée** ou le **Triton alpestre** principalement dans les paysages bocagers. Le **Triton crêté** (espèce vulnérable) et son cousin le **Triton ponctué** (espèce en danger), assez rares et en limite de leur aire de répartition, régressent également dans les paysages mixtes, bocagers ou de champs ouverts. Autre facteur important de régression, la modification des paysages agricoles avec la diminution des prairies permanentes, entraînant la raréfaction ou la dégradation des mares.

Enfin, les variations météorologiques et le changement climatique impactent aussi fortement les populations d'amphibiens avec des épisodes de sécheresse qui perturbent leur cycle de reproduction.

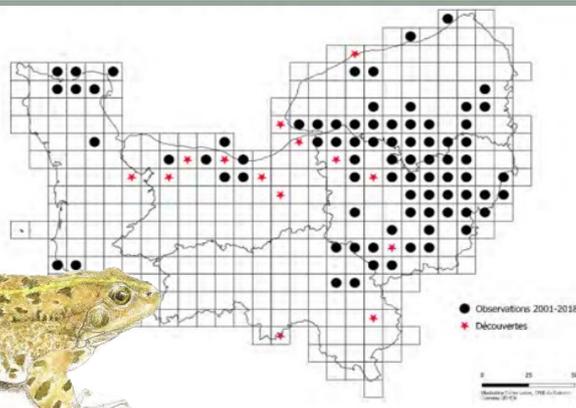
Sources :

- Bulletin de l'OBHEN « Les Trachous de Morouans » n°10 – 2022
- BARRIOZ M., 2022. Liste rouge des amphibiens de Normandie. Évaluation des menaces selon la méthodologie de l'UICN. OBHeN/ URCPIE de Normandie. 12 pages

Bilan

Seule la **Grenouille rieuse** (*Pelophylax ridibundus*) a été découverte depuis 2019, portant l'effectif de 19 à **20** espèces désormais. Proche des autres grenouilles vertes d'Europe comme la Grenouille de Lessona ou la Grenouille verte, elle se caractérise par sa grande taille : c'est la plus grosse grenouille indigène d'Europe (allochtone en Normandie).

Découverte de la Grenouille rieuse 2019-2021



Grenouille rousse
Espèce vulnérable



Triton ponctué
Espèce en danger

Céline LECOQ
© CPIE du Cotentin

Les Reptiles

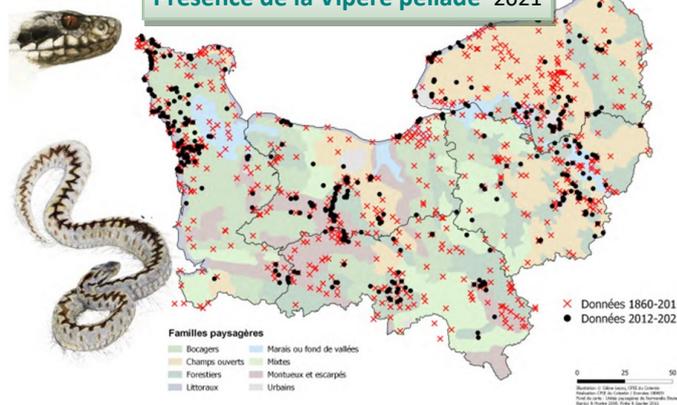
Pour les marais de la Dives, **pas de changement à signaler depuis 2019** : ils comptent toujours **3** espèces de serpents et **2** espèces de lézards.

Les Tendances

! Le **Lézard des murailles** a été redécouvert dans une autre maille en arrière du littoral.

↘ La **Vipère péliade**, quant à elle, se fait de plus en plus rare en Normandie. Elle n'a été revue que dans le marais de Bellengreville-Chicheboville.

Présence de la Vipère péliade 2021



Pistes d'actions

- Augmenter la prospection et mieux la cibler. Exemple d'espèces à privilégier dans les recherches : Vipère péliade, Lézard vivipare, Triton ponctué, Salamandre tachetée, Crapaud calamite (marais rétro littoral) ...
- Repérer les habitats propices (continuer à inventorier les mares et encourager les propriétaires à leur maintien et leur entretien, conserver des espaces de friches sur les coteaux exposés au sud ...).
- Repérer les secteurs de migration traversés par des voies de circulation automobile et aménager des crapauducs si nécessaire.
- Communiquer ses observations en passant par la plateforme en ligne "Undragon.org"
- Infos amphibiens et reptiles sur <https://www.obhen.fr/>



Bilan

Compte tenu des connaissances très spécifiques que requiert l'identification des invertébrés, ce groupe n'a pas beaucoup progressé depuis 2019 pour nos marais. L'expertise du GRETIA* (et de quelques membres de l'AMD pour certaines espèces) s'avère donc une étape incontournable et complexe. Cependant, le domaine n'est pas en reste puisque les prospections continuent et permettent d'identifier de nouvelles espèces. Pour la période 2020/22, les nouvelles données portent principalement sur les **odonates**, les **mollusques** et les **carabiques**.

Les Odonates

(Libellules et demoiselles). Progression avec **35** espèces notées en **2019** à **42 espèces en 2022**, ce qui représente **73% des espèces normandes**.



Certaines espèces sont notées plus souvent comme l'**Orthétrum bleuisant** et l'**Orthétrum brun**. Une première pour le Calvados : la **Cordulie métallique mâle**, erratique, a pu être observée.



L'**Agrion de Mercure** confirme sa présence sur plusieurs sites des marais de la Dives. Cette espèce est inscrite en annexe II de la Directive Habitat.



Agrion de Mercure

Espèce quasi menacé en Europe et au niveau mondial, sensible aux modifications de son Habitat : pertes, fragmentation, et en particulier l'assèchement suite au changement climatique.

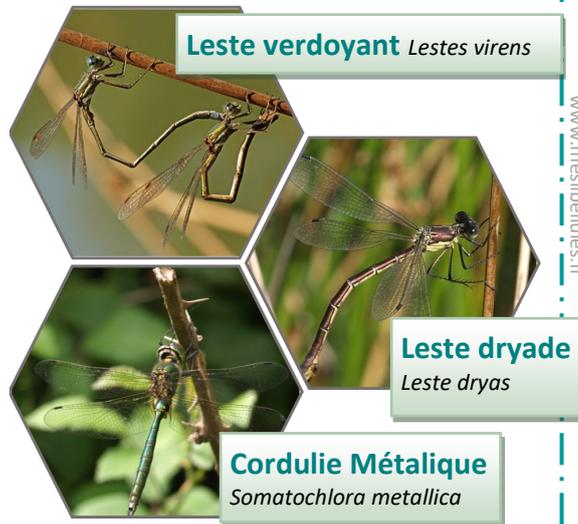


Certaines espèces **se raréfient** comme la **naïade aux yeux rouges** (quasi menacée) ou le **Cordulégastré annelé** qui n'a pas été noté dans les marais de la Dives ces 5 dernières années !

Les odonates sont des **espèces « parapluie »**, c'est-à-dire que leur habitat doit être sauvegardé pour que soient conservées d'autres espèces, dont certaines sont rares et menacées. Pour protéger les odonates, la préservation des zones humides et de la qualité de l'eau est primordiale. **Dans les marais de la Dives, l'adaptation de la gestion des fauches** (des bords de fossés /canaux) et des **périodes de curage** pourraient avoir des effets très positifs.

*GREITIA Groupe d'ETude des Invertébrés Armoricaains

WANTED !!



D'après le **Plan National d'Actions en faveur des odonates en Basse-Normandie**, pour éviter la disparition de certaines espèces, **9 espèces** ont été identifiées à suivre comme, **surtout**, le **Leste dryade** puis le **Leste fiancé**, le **Leste verdoyant** et la **Cordulie à corps fin** (qui n'a jamais été vue dans les marais de la Dives) et qui seront à rechercher. Par ailleurs, le plan prévoit prioritairement le suivi des stations d'**Agrion de Mercure**. Il serait aussi intéressant de confirmer la présence de la **Cordulie métallique** vue en 2020. Enfin l'**Agrion joli** va apparaître sur la liste des espèces en danger d'extinction et à rechercher activement !

Les Arachnides

Pas de découverte notoire en dehors de quelques espèces communes d'araignées, ce qui porte leur nombre à **19**. Seule une espèce d'araignée menacée (vulnérable), non connue jusqu'en 2018 de la Normandie, la Dolomède des marais (Dolomedes plantarius), a été observée sur le marais de Chicheboville-Bellengreville.



Dolomète des marais

Dolomedes fimbriatus, avec sac de ponte. Araignée des milieux humides



LES INVERTEBRES

Les Coléoptères

Parmi les espèces de coléoptères aquatiques typiques des tourbières alcalines, **1** petit dytique



Laccophilus poecilus a été découvert dans le marais de Chicheboville-Bellengreville en 2020, unique station bas-normande pour cette espèce.

Une prospection commune sur les **carabiques** avec le GRETIA, en avril 2022, a permis de collec-



ter **28** espèces dont quelques-unes seraient nouvelles pour les marais de la Dives (validation toujours **en cours**).

Nébrie à cou bref (*Nebria brevicollis*)

Les Mollusques

18 nouvelles espèces aquatiques ont été identifiées en 2020 sans statut particulier, ce qui porte le nombre de mollusques connus à **30**. A Noter la présence d'un petit mollusque terrestre le **Vertigo des moulins** (*vertigo moulinsiana*) dans plusieurs secteurs des marais, seule espèce rare inscrite à l'annexe II de la « Directive Habitats ».



Les Annélides

Parmi ceux-ci, il faut citer la présence de **9** espèces de sangsues dont la **Sangsue médicinale** (*Hirundo medicinalis*), espèce rare en Normandie.



Pistes d'actions

- ➔ Intensifier la sensibilisation des acteurs des marais en faveur des odonates comme les éleveurs (élevage extensif) et les gabionneurs avec le maintien de la présence d'un peu d'eau dans les mares naturelles et de chasse.
- ➔ Maintenir la végétation basse des berges de canaux et fossés (fauchage différencié). **Dans les marais de la Dives, l'adaptation de la gestion des fauches** (des bords de fossés /canaux) et des **périodes de curage** pourraient avoir des effets très positifs.
- ➔ Préserver les micro-habitats (par exemple les mares et les sources).
- ➔ Favoriser la restauration des **mares** comblées par curage et entretien en fonction de critères bien définis, dans le cadre du programme régional d'actions pour les mares (**PRAM**).



LES POISSONS

Bilan **50** espèces de poissons au total fréquentent la Dives jusqu'à son estuaire. L'espèce phare des marais est sans contestation le **brochet** qui bénéficie d'un fleuve à courant lent en aval du pont d'Anneray sur La Dives, et de multiples frayères dans les canaux. Il faut également noter le classement de la Dives et ses affluents en fleuve et rivières « migrateurs » grâce à la **truite de mer** qui remonte son cours chaque année. La présence de la **lamproie marine** en période de reproduction, ainsi que des **vairons** et des **chabots**, sont **des** indicateurs de bonne qualité de l'eau.

Brochet

Espèce très présente dans les marais de la Dives



L'Anguille d'Europe est toujours **menacée d'extinction** en France. Ce poisson migrateur reste inscrit sur la liste des espèces en voie d'extinction. Menacée par le réchauffement climatique, le braconnage, la réduction de son habitat, elle **reste présente** dans nos marais mais sur des secteurs très restreints.

Pistes d'actions

- ➔ Améliorer la gestion des niveaux d'eaux dans les marais pour préserver la bonne reproduction des poissons.
- ➔ Favoriser le transfert des espèces entre le réseau fluvial et les marais avec des ouvrages adaptés.



Dans les habitats humides et ouverts, la diversité végétale est en général favorisée par le pâturage extensif, par une bonne gestion des niveaux d'eau, par la limitation de la fertilisation et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires. Mais la plus haute diversité réside assurément sur les berges des fossés et des canaux, habitats refuges pour de nombreuses espèces, tant végétales qu'animales.

Les plantes vasculaires

Bilan

Pour mémoire, la flore des marais de la Dives comptait **840** espèces fin **2019**.

Depuis, **464** espèces de plantes ont à nouveau été recensées sur 10 secteurs des marais de la Dives, permettant ainsi la découverte de **6** nouvelles espèces, portant le nombre de plantes connues dans nos marais à **846** fin 2022 (chiffre pouvant être soumis à réactualisation après validation en cours par le Conservatoire Botanique de Brest).

Les 6 nouvelles plantes : **Mélampyre des prés**, **Hellébore vert**, **Odontite rouge**, **Cirse laineux**, **Allyson blanc**, **Galéopse versicolore**.

Tendances

+

La mise en place des **MAEC** sur le territoire des marais de la Dives depuis 2015 (**2458** ha contractualisés en 2021), avec **retard de fauche** sur certaines parcelles, **commence à porter ses fruits**; en témoignent les relevés botaniques effectués sur les parcelles concernées avec des communautés végétales s'enrichissant progressivement.

!

Seules les parcelles ayant obtenu l'**autorisation** des propriétaires peuvent être prospectées, ce qui **limite fortement les inventaires botaniques**. Cette difficulté peut être augmentée par la **fauche précoce** des prairies ou bords de chemins et fossés.



Hellébore vert

Helleborus veridis

Espèce RARE protégée, déterminante ZNIEFF.

Très toxique.



Mélampyre des prés

Mélapyrum pratense

Espèce déterminante ZNIEFF.



Dompte-venin officinal

Vincetoxicum hirsutaria

Espèce déterminante ZNIEFF.



Odontite rouge

Odontite vernus

Assez répandue en Europe, **risque de disparition faible.**

Allyson blanc

Berteroa incana
Commune.



Cirse laineux

Cirsium eriophorum

Espèce déterminante ZNIEFF.



Bec de cigogne

Erodium ciconium

Espèce déterminante ZNIEFF

Galéopse versicolore

Galeopsis speciosa

Espèce déterminante ZNIEFF





Pistes d'actions

Pour les collectivités, les gestionnaires :

- Suivre l'exemple du fauchage raisonné des routes départementales du Calvados : les bordures de routes sont fauchées sur 1,5 mètre uniquement sur les grands axes pour garantir la sécurité des automobilistes et limiter la pression sur la biodiversité.

- Les communes peuvent réduire cette largeur sur les petites routes soit 50 cm à 1 mètre, sur une coupe à hauteur de 8 cm à 10 cm. Idem pour les chemins ruraux.

- ➔ Le fauchage et le débroussaillage des lieux publics ou particuliers est recommandé seulement d'août à décembre, ce qui favorise le maintien et la diversification des espèces végétales et animales.
- ➔ Les berges de fossés et canaux abritant une très haute biodiversité végétale, et donc animale, il est capital de limiter, voire de s'abstenir de les faucher avant la fin de l'été.
- ➔ Encourager le milieu agricole à adopter des mesures de gestion compatibles avec la diversification de la flore des zones humides (pâturage extensif, fauche tardive ...) comme dans le cadre des MAEC.

Pour les particuliers possédant un terrain :

- ➔ Laisser quelques mètres carrés en friche de manière à ce que les plantes y effectuent leur cycle complet, ce qui permet de préserver également les insectes inféodés à ces plantes. Y semer éventuellement des graines de plantes sauvages récoltées dès la fin de l'été afin de les aider à recoloniser cet espace.
- ➔ Concernant les espèces invasives, ne pas se débarrasser des déchets de coupes dans la nature (s'informer auprès de la FREDON pour en connaître la liste - <https://fredon.fr/normandie>)

Les champignons, lichens et mousses

Bilan

Aucun inventaire officiel n'ayant été réalisé pour les marais de la Dives avant 2019, toutes les données collectées depuis sont donc nouvelles. Celles-ci se montent à

- **20** espèces de **champignons** assez communs
- **3** de **lichens**
- **6** de **mousses (dont 2 espèces déterminantes ZNIEFF)**

en guise de première approche.

Il est évident que vu la très **faible prospection** sur ces groupes, la marge de progression reste très importante.

Quelques données de **champignons** recueillies depuis le début de l'inventaire : le Coprin chevelu, la Morille élevée, la Pézize orangée ou encore la Collybie à pied velouté.

Pézize orangée

Aleuria aurantia
(1)



Coprin chevelu

Coprinus comatus



Lichen du capuchon du moine

Hypogymnia physodes (2)



Hépatique des fontaines

Marcantia polymorpha
Espèce Déterminante ZNIEFF (3)



Hypne éclatant

Hylocomium splendens
Espèce Déterminante ZNIEFF (4)



Photos sauf Coprin : ©inpn.mnhn.fr D.Sugny (1), J.Vallade (2)H. Tinguy (3 et 4).

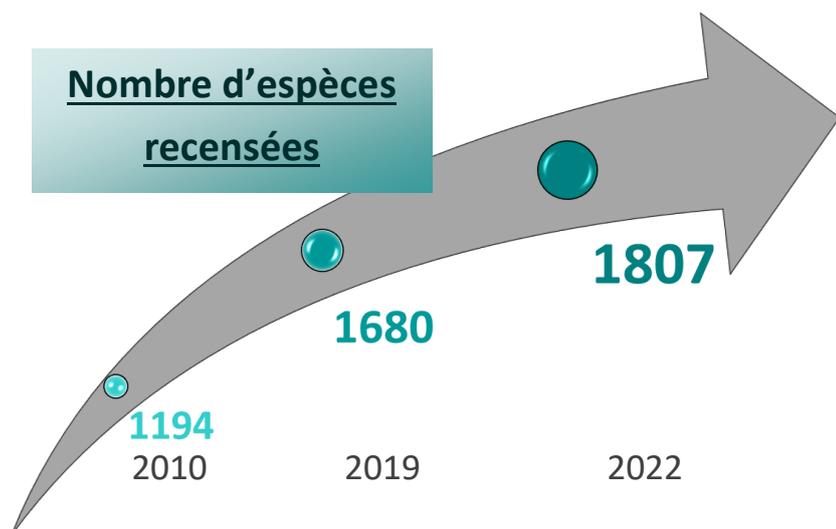
Pistes d'actions

- ➔ Laisser quelques arbres morts sur pied ou au sol afin de favoriser l'apparition de champignons, mousses et lichens
- ➔ Supprimer le traitement chimique du sol quand celui-ci n'est pas justifié.
- ➔ Programmer des sorties de prospection sur ces thématiques avec des spécialistes sur des sites ciblés



ETAT DE LA BIODIVERSITE DES MARAIS DE LA DIVES 2022

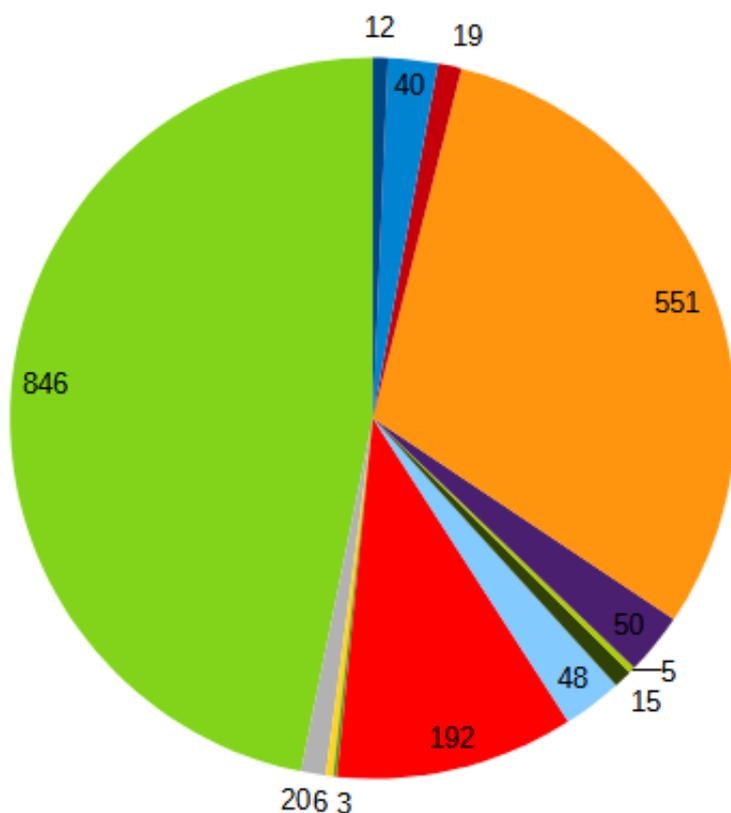
Nombre d'espèces recensées



En **2022**, **1807 espèces**

ont pu être recensées, ce qui est bien en deçà de l'existant réel puisqu'un très grand nombre demeure à découvrir.

Ces 1807 espèces se répartissent en **875 végétaux**, et **932 animaux**



- Flore vasculaire (846)
- Champignons (20)
- Mousses (6)
- Lichens (3)
- Oiseaux (192)
- Mammifères (48)
- Amphibiens (15)
- Reptiles (5)
- Poissons (50)
- Insectes (551)
- Arachnides (19)
- Mollusques (40)
- Crustacés (12)

LA BIODIVERSITE ET LES ACTIVITES HUMAINES

La biodiversité des marais de la Dives est étroitement liée aux activités humaines, surtout l'élevage.

Les marais de la Dives sont des milieux semi-naturels forgés par l'Homme depuis des siècles. Ils sont constitués essentiellement de prairies de

fauche et de pâtures humides, de fossés et de canaux façonnés et gérés par l'homme.

Ponctué d'arbustes surtout épineux, avec des secteurs plus boisés (dont des peupleraies), cet ensemble offre une mosaïque d'habitats favorables à cette riche biodiversité.

Nous pouvons souligner :

- Un impact fort du **mode d'élevage** plutôt **extensif** soutenu par les M.A.E.C. (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)
- Un impact à venir des **stratégies futures de la GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) qui va décider de la gestion des eaux



- Un impact fort également des **modalités de curage** effectué par les **ASA** (Association Syndicale Autorisée) de la Dives et de la Divette

Nos préconisations :

1. Continuer à soutenir l'**élevage extensif** qui permet de maintenir un paysage ouvert ou semi-ouvert de pâtures et prairies de fauche, favorables aux espèces des zones humides.
2. Continuer à apporter nos avis et suggestions dans le suivi des M.A.E.C avec en particulier le maintien de l'arbustif épineux et des boisements qui sont spécifiques du paysage des marais de la Dives
3. Dans le cadre de la GEMAPI, nous espérons que les choix retenus iront vers une reconquête partielle du lit majeur de la Dives par des zones d'expansion et déport de berges afin d'écarter les périodes de crues en automne/hiver, limiter les inondations et apporter de nouvelles niches pour la biodiversité. Cela passera par une démarche contractuelle avec les propriétaires.
4. Influencer, par des échanges constructifs, sur les méthodes de curage (dates, périodes, secteurs) plus orientées vers la préservation de la biodiversité des fossés et canaux.
5. Instaurer une gestion différenciée des bords de chemins et fossés plus favorable à la biodiversité de ce type de milieu.
6. Apporter notre soutien et nos suggestions à la création d'une roselière à la Réserve de Saint-Samson en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados.
7. Poursuivre l'installation de nichoirs pour les espèces cavernicoles.
8. Obtenir une meilleure qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau hydrographique
9. Echanger avec les gabionneurs des marais afin de laisser en « humidité » les mares de chasse au printemps dans le but de favoriser la reproduction (voir *Label Territoires de Faune Sauvage*®).
10. Poursuivre les suivis faune/flore des marais de la Dives afin d'avoir une meilleure connaissance de cette zone humide remarquable.



Pour une bonne gestion de l'eau

Une vigilance particulière doit être maintenue sur la qualité de l'eau et une gestion concertée de l'eau entre tous les acteurs à l'échelle du bassin versant de la Dives serait souhaitable. Cette réflexion pourrait être conduite dans le cadre de l'étude actuelle du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ou encore dans le cadre de l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques pour les marais.



L'INTERET D'UN INVENTAIRE

Certains peuvent légitimement se demander à quoi sert de réaliser un inventaire faune/flore. Des éléments de réponses sont apportés par le naturaliste normand **Peter STALLEGGER**, membre de plusieurs associations naturalistes:

« Pour nous naturalistes, savoir nommer les plantes, animaux et champignons, cela permet de mieux comprendre le monde qui nous entoure, avec toutes les interactions entre proies et prédateurs, plantes et phytophages, auxiliaires et parasites, décomposeurs et bâtisseurs. [...] L'univers acoustique d'un ornithologue est très riche, la simple écoute des chants déclenche des dizaines de noms d'oiseaux avec leurs silhouettes, leurs mœurs, alors que le non initié n'entend qu'un gazouillis uniforme. Pour le non botaniste, toutes les prairies vertes se ressemblent plus ou moins, alors que le botaniste voit tout de suite si une prairie est riche en espèces ou pas, hygrophile ou sèche, eutrophisée ou pauvre. » *

* (Extrait de discussion sur Obsnorm « Pourquoi est-il important de pouvoir nommer les choses? » du 16.07.2022, en réponse à un article du 12.07.2022 de la naturaliste et autrice britannique Helen Macdonald, publié dans Le Monde).

Le bilan des espèces recensées dans les marais de la Dives entre 2015 et 2022 met en évidence **un nombre important d'espèces par rapport aux effectifs régionaux**. Il en est de même sur le plan des **espèces patrimoniales**. Ce bilan alimente les arguments **en faveur de la préservation de cette zone humide** normande remarquable. Un exemple, sur le plan ornithologique, 192 espèces d'oiseaux ont été recensées soit 48,5% des espèces normandes et **42** sont en **annexe 1 de la directive européenne « Oiseaux »** soit 82% des espèces normandes.

Par ailleurs, et c'est leur spécificité, les marais de la Dives **diffèrent des autres zones humides normandes par la présence d'arbustes** surtout épineux avec la reproduction de la **pie-grièche écorcheur**, espèce remarquable bio-indicatrice (**50%** de la population normande) et par la présence de grosses haies et zones arborées (peupleraies surtout) avec la **reproduction** d'espèces patrimoniales comme la cigogne blanche, la bondrée apivore, le faucon hobereau, le loriot d'Europe, etc.

Ceci met en évidence la nécessité de préserver rapidement les marais de la Dives, milieu semi-naturel constitué de prairies de fauche et pâtures humides bordées de fossés et canaux que traverse la Dives et forgés par l'Homme à travers les siècles !



CONCLUSION

L'avenir des marais de la Dives toujours en question

Malgré toutes les données naturalistes réunies depuis plus de 20 ans par l'ensemble de la communauté naturaliste sur les marais de la Dives, nous en sommes toujours au même point : **pas de statut** reconnaissant la **valeur écologique** de ce territoire en dehors de la création de ZNIEFF et du site Natura 2000 de Bellengreville-Chicheboville. **Aucun outil** ne permet une **gestion concertée** de l'eau et des **habitats naturels** par l'ensemble des acteurs des marais. Nous déplorons une **absence de positionnement clair des services de l'Etat et collectivités locales**. Tout reste donc à faire ; la poursuite de la **collecte de données** (qui a encore une **marge de progression** très importante) est essentielle pour continuer à mettre en valeur ce territoire orphelin.

Ce document a été conçu et réalisé par l'AMD



- Ont contribué, par la mise à disposition de leurs données, les associations naturalistes (CBN, GREZIA, GONm, GMN, URCP/IE/OBHeN, CEN-NO), et le CREPAN, la FCPPM
- **Crédit photo** hors mentions : Membres de l'AMD, remerciements particuliers à Marc Foucault
- L'AMD remercie le **Crédit Agricole** pour sa contribution à l'achat d'une longue-vue.



Les Amis des Marais de la Dives - Mairie - Place Quelled 14670 TROARN - amddives14@gmail.com — www.amdives14.com